



Fiche 1 : Milieux financiers et changements climatiques

Élections 2021

Contexte : le financement de l'économie pétrolière

- À l'article 2, l'Accord de Paris sur les changements climatiques propose trois objectifs. On connaît bien les deux premiers :
 - Limiter la hausse des températures « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels », et
 - Renforcer « les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ».
- On parle moins du troisième objectif, qui consiste à :
 - « (rendre) les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques »¹.
- Le Canada a adhéré à l'accord mais n'a pas de politique pour mettre en œuvre cet objectif. Le volet financier de la lutte aux changements climatiques est l'un des angles morts de l'action gouvernementale;
- Le secteur des hydrocarbures est à très forte intensité en capital : le développement de nouveaux puits et champs de pétrole et de gaz coûte très cher;
- Pendant les années où on aménage le puits ou la mine (on parle de 5 à 7 ans dans le cas des sables bitumineux), le promoteur ne fait que s'endetter et ne génère aucun revenu;
- Les prêts et investissements du secteur bancaire dans le domaine pétrolier ont surtout lieu à cette étape et servent au développement de nouveaux puits. Les investissements réalisés aujourd'hui serviront à augmenter la production demain.

Les changements climatiques : un risque pour le secteur financier

- Au lendemain de la crise financière de 2009 qui a déstabilisé l'ensemble du secteur financier, le G-20 a créé le Conseil de stabilité financière, chargé d'identifier tout ce qui risque de fragiliser le système financier et de proposer des avenues pour diminuer ces risques;
- En plus des mesures strictement financières, le Conseil a conclu dans son rapport en 2017² que les bouleversements climatiques posent un risque grave au système financier :
 - Actifs dans les énergies fossiles devenus obsolètes par la transition énergétique;
 - Actifs pétroliers devenus insolubles par le calcul du passif environnemental;
 - Actifs polluants devenus non-rentables par la tarification des émissions;
 - Actifs déclassés par une concurrence qui adopte des nouvelles technologies plus durables;
 - Actions d'entreprises polluantes dont la valeur baisse parce que les investisseurs s'en détournent;

¹ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

² <https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P290617-5.pdf>



- Actifs immobiliers invendables parce que les changements climatiques les auront rendus inutilisables.
- La Banque des règlements internationaux (BRI), qui est en quelque sorte la banque des banques centrales, abonde dans le même sens;
- Dans son étude de septembre 2020³, c'est dans le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon), et dans une moindre mesure les mines, qu'on retrouve la plus grande concentration « d'entreprises zombies »⁴. Les petites pétrolières sont particulièrement à risque;
 - Le Canada (avec l'Australie qui compte plusieurs entreprises charbonnières) est le pays au monde où elles sont les plus nombreuses et pèsent le plus lourd dans le bilan des institutions financières.
- Toujours selon la BRI, près de 30% des sociétés canadiennes cotées en bourse étaient des zombies en 2018, menaçant le dynamisme du secteur financier et de l'économie dans son ensemble;
- Comme elles accaparent une part importante des actifs bancaires, elles diminuent d'autant le bassin de capitaux disponibles pour accompagner des entreprises à plus fort potentiel. Ainsi, ces poids morts freinent l'investissement dans l'ensemble de l'économie, ralentissant l'innovation.

Un premier pas : la transparence

- Comme premier pas, le Conseil de stabilité financière (via le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat)⁵ prône la transparence, seule façon de rassurer les investisseurs et autres acteurs du secteur;
- Pour assurer la stabilité du système financier, les institutions financières devraient divulguer les risques climatiques auxquels elles sont exposées;
- Le Conseil propose une façon d'évaluer le risque climatique et l'exposition des institutions financières aux actifs polluants à fort risque d'être dévalués, et de mesurer leurs efforts pour s'en protéger. Il recommande de les forcer à inclure ces informations dans leurs rapports annuels;
- Cette information permettrait aussi aux gestionnaires de portefeuille, épargnants, travailleurs et consommateurs de faire des choix éclairés.

³ <https://www.bis.org/publ/work882.pdf>

⁴ Les zombies sont des entreprises lourdement endettées, qui arrivent péniblement à rencontrer leurs échéances et qui, bien qu'elles restent en vie, sont peu dynamiques : elles investissent peu, innovent peu, déclinent lentement mais inexorablement.

⁵ Mieux connu sous son acronyme anglais TCFD, pour *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*